

Conditions générales – hiver 2023-2024.

- L'inscription au cours comprend : les leçons, le terrain, les balles, le matériel ,...

- Il y a 23 séances de cours à partir du 18 septembre jusqu'au 30 mars 2023

- Le calendrier des cours se trouve sur le site internet

- En cas d'absence

1. Si l'absence est due à une blessure ou maladie la récupération est garantie (via d'autres cours ou stages)

2. Si nous sommes prévenus minimum 48h à l'avance la récupération est très probable

3. Si nous sommes prévenus moins de 48h à l'avance nous récupérerons dans la mesure du possible.

- L'école de tennis n'a pas souscrit d'assurance individuelle de type accident ; une carte d'affiliation à la fédération de tennis (AFT) comprenant ce type d'assurance peut être obtenue au secrétariat du TC 1021 3Tilleuls

- L'accès au cours est réservé aux élèves ayant versé un acompte de 50% avant la première leçon. Le solde est à verser avant le 11/09/2023 au plus tard.

Les paiements peuvent s'effectuer en cash ou par virement :

Tennis'Cool asbl BE91 0017 0220 2476

En communication le nom de l'élève et hiver 2023-2024

- Des tests seront organisés pour les nouveaux élèves (non-débutants) sur rendez-vous afin de garantir l'homogénéité des groupes

- Due à l'accumulation des retards des paiements, l'école de tennis se réserve le droit d'augmenter automatiquement le prix des cours d'un montant forfaitaire de 50 € par séance hebdomadaire pour tout élève n'ayant pas réglé le solde avant cette date. En plus d'interdire l'accès aux cours tant que la situation n'aurait pas été régularisé. Donc 50€ si l'élève joue une fois par semaine, 100€ si l'élève joue deux fois par semaine, etc